Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260310-83_2026_3_10_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 mars 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 mars 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 mars 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BIZEUL Mathieu, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

N° délibération

83-2026 3 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Jean-Michel Donne est désigné secrétaire de séance.

Objet :

Collinée / Construction gendarmerie : contrôle d'accès et alarme intrusion

OBJET :Collinée / Construction gendarmerie : contrôle d'accès et alarme intrusion

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux « bâtiments », rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une gendarmerie à Collinée.
Il rappelle également que le montant total des marchés de travaux attribués par délibération du 12 février dernier est de 969 587.02 € HT.
Dans la cadre de la construction de la gendarmerie, un système d'accès spécifique, d'alarme intrusion et incendie doivent être prévus.
La société ADRIEN ALARME propose les prestations suivantes :

Installation d'un système de contrôle d'accès TILLYS CUBE certifié ANSSI	30 912.56 € HT
Installation d'un système d'alarme intrusion et incendie	11 522.60 € HT

Nota : Au regard du montant des propositions, une mise en concurrence devrait être engagée. Toutefois, Cette opération de construction d'une brigade de gendarmerie est particulière.
Adrien alarme a procédé à la mise en place du système de contrôle d'accès dans les locaux mairie de LE MENÉ occupés par les services de la gendarmerie. Ce matériel sera déposé et réemployé dans les nouveaux locaux. La mise en concurrence s'avère donc impossible. Une société tiers ne pouvant pas assurer des garanties sur des matériels déposés/reposés.

Les services de gendarmerie ont validé les systèmes anti-intrusion et de surveillance qui doivent répondre à leur cahier des charges national.
Le Conseil Municipal décide de :

- Valider le devis de la Sarl ADRIEN ALARME pour un montant de 30 912.56€ HT (37 095.07€ TTC)
- Valider le devis de la Sarl ADRIEN ALARME pour un montant de 11 522.60 € HT (13 827.12€ TTC
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Nota : En validant les souhaits de matériels et solutions des services de gendarmerie, cette dernière devra s'engager à prendre en charge le coût de la maintenance annuelle de 750,00 € HT.

Le Conseil municipal donne son accord à cette proposition.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260310-83_2026_3_10_5-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 16 mars 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Jean-Michel Donne

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17-03-2026
- et de sa publication le 16-03-2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)